

Villes et villages fleuris

Enjeux paysagers, environnementaux et touristiques en Wallonie



Marc Nielsen

*Institut de Gestion de l'Environnement
et d'Aménagement du Territoire (IGEAT)*

mnielsen@ulb.ac.be

Plan de l'exposé

Introduction

Quatre volets :

- Paysages*
- Biodiversité*
- Projet d'aménagement*
- Tourisme*

A. Grifnée (UVCW – 2007)

Pas simplement de l'embellissement.

Retombées sur le cadre de vie

Retombées sur le cadre social et civique

Retombées sur le cadre touristique

Retombées sur le cadre économique

**Implique des politiques larges pour une relation entre
embellissement et attractivité du territoire.**

Volonté politique – compétences techniques.

*Demande d'espaces verts, meilleur cadre de vie,
en réaction à l'urbanisation et la pollution.*

Une reconnaissance sociétale du paysage.

*Une reconnaissance juridique du paysage
(la Convention de Florence – 2000).*

1^{er} texte juridique international

Trois objectifs (protéger, gérer, aménager)

La globalité du paysage

De la connaissance à l'action

Une définition : « partie de territoire telle que perçue par les populations et dont le caractère résulte de facteurs physique et/humains »

Paysages

Où sommes-nous ? (paysage banal VS paysage identitaire).

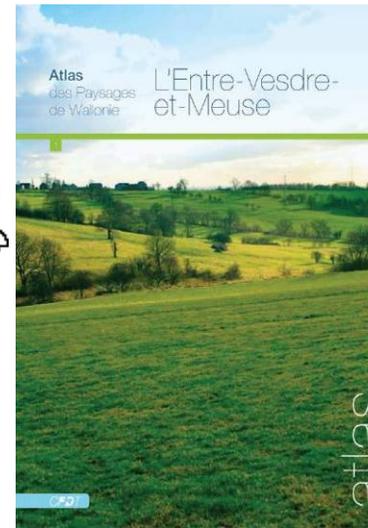
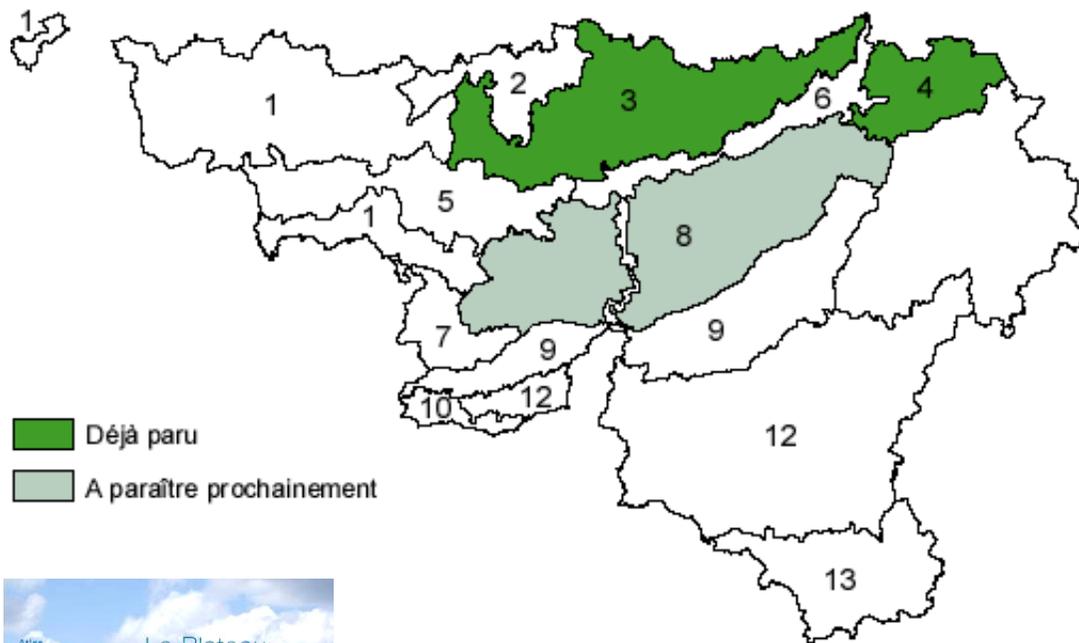


Paysages

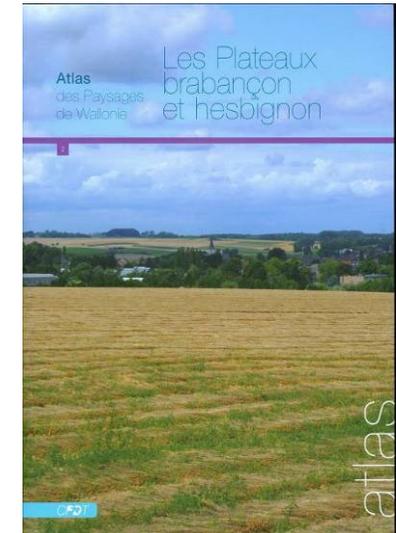
Où sommes-nous ? (paysage banal VS paysage identitaire).



Paysages



2007



2009



Parution automne 2010

ULB
IGEAT

Villes et villages fleuris – 25 août 2010

PART. I

Les paysages de Wallonie

Des années cinquante à nos jours

Les importants changements amorcés dès la fin du 19^e se poursuivent et s'accroissent durant la première moitié du 20^e siècle : développement de l'industrialisation, déplacement de la main-d'œuvre vers les industries et les villes, bobement des terres marginales, timide période de la mécanisation...

Néanmoins, ces changements ne modifient pas encore significativement les paysages, qui restent globalement assez semblables à ceux du siècle précédent, bien que dans les régions industrielles particulièrement le long du sillon Sambre-Meuse, l'extension de l'habitat ouvrier du type coron modifie certains paysages et bien que les mutations de l'agriculture voient l'élevage augmenter dans plusieurs régions, au détriment des grandes cultures.

Les mutations rapides de la société après la Deuxième Guerre mondiale

C'est surtout après la Deuxième Guerre mondiale que les paysages wallons connaissent des bouleversements profonds. L'essor économique qui accompagne la reconstruction d'après-guerre change profondément la vie en Europe y compris en Wallonie. Les changements les plus visibles sont probablement ceux qui ont affecté les paysages ruraux, majoritaires à l'époque.

Si l'entre-deux-guerres avait vu la lente mise en place des changements dans la structure des terres et des exploitations, l'immédiat après-guerre voit s'accroître toutes ces mutations : mécanisation et motorisation de l'agriculture, avec comme conséquence un accroissement important des rendements et des surfaces cultivées par une seule personne. La main-d'œuvre ainsi libérée trouve abondamment du travail dans les industries, encore en pleine activité. Mais la mécanisation de l'agriculture et la baisse importante des besoins en main-d'œuvre qu'elle génère vont avoir également un effet sur la taille des exploitations : les terres délaissées viennent le plus souvent accroître la superficie des exploitations encore en fonctionnement et favorisent l'augmentation de la surface unitaire des parcelles.

Un moteur essentiel de ces changements rapides est l'instauration, par la Communauté européenne, de la Politique Agricole Commune (PAC) dont l'objectif est de garantir la sécurité des approvisionnements, d'accroître la productivité de l'agriculture, de stabiliser les marchés, d'améliorer le niveau de vie des agriculteurs et d'offrir aux consommateurs des produits à des prix raisonnables.

Dans cette logique, l'Europe encourage les agriculteurs à produire beaucoup et donc à intensifier leur production.

Les effets négatifs de la PAC ne tardent pas à se faire sentir : excédents, pollution des sols et des eaux et modifications profondes de la structure des exploitations. Ces modifications se traduisent dans le paysage : la taille des parcelles augmente, les productions s'uniformisent et on supprime les éléments boisés, peu compatibles avec l'usage des tracteurs et autres machines de grande taille. En outre, de nombreux bâtiments de ferme abandonnés perdent leur fonction première et sont soit démolis, soit réaffectés à d'autres usages, avec plus ou moins de bonheur. Dès 1956, la loi sur le remembrement des biens ruraux participe à ce mouvement, en favorisant la constitution de grandes parcelles et l'aménagement des haies et autres alignements de sauts à l'écarré, mais aussi en permettant des travaux tels que le drainage des terres et l'amélioration des chemins ruraux.

PART. II

Approche globale et thématique

« Le plateau brabançon et la Hesbaye peuvent être aperçus de part et d'autre de la nationale N91 au niveau de Rêtrebets. »
La bordure est suscite l'étonnement et les paysages qui y sont associés n'entrent pas dans le cadre hesbignon imaginé par les répondants.

Il est intéressant de noter que, pour les acteurs qui ne se sentent pas d'accroche hesbignonne, les vallées sont des identifiants privilégiés. Ainsi, Bassenge, dernière commune à l'est du territoire, se réfère davantage à la vallée du Geer, en rapport avec le cours d'eau qui la traverse.

« A Bassenge, on se parle de la vallée du Geer, de la Basse Meuse. »

Les vallées sont également plus parlantes pour la commune de Gembloux qui se rattache à la vallée de l'Orneau, tandis que les communes de Budinne et de Bralès sont associées aux vallées de la Burdinale et de la Mehalgna.

L'image de la Hesbaye est dès lors bien d'être univoque. Malgré tout, la référence à la fertilité du sol et à sa vocation agricole est exprimée par tous. Plus qu'un nom, c'est une fonction qui est défendue, celle de nourrir.

Un ensemble caractérisé par...

« Un mélange de prairies, de champs et de peupliers. »

La description des paysages hesbignons et brabançons nous plonge au cœur des grandes campagnes ouvertes. Au fil des longues discussions, les descriptions s'enrichissent et un réattachement à ce territoire, qui pour certains n'est pas reconnu à sa juste valeur, se découvre. Levons à présent le voile sur l'image de l'ensemble paysager, souvent assimilé à la Hesbaye par les acteurs locaux.

« On a une image assez stéréotypée des paysages d'openfield, mais dans les faits, il y a beaucoup de variété de paysages. »

De grands paysages ouverts structurés et entrecoupés de vallées

Les premières images qui viennent à l'esprit des interlocuteurs sont des champs à perte de vue et un relief assez plat avec quelques éléments de ci, de là, qui structurent la lecture de l'espace. Les dérivés, les alignements de peupliers, les chemins d'accès aux fermes, les arbres isolés, les bosquets ou les quelques haies sont à cet égard importants.



« Au sud on dit que le paysage ressemble à la Toscane. J'ai peur qu'on abatte ces arbres parce que plus loin le G27 (Ministère wallon de l'Équipement et des Transports) en a abattu un et n'en replante pas. On se dit qu'il n'y a qu'un arbre et que ça ne se reme pas, mais ils sont importants ces arbres, c'est le symbole de la Hesbaye brabançonne. Je les surveille, ces arbres. »

Arbres isolés à Roux Mirot.

Ces éléments permettent d'inscrire la Hesbaye comme un territoire de référence en comparaison avec d'autres espaces agricoles reconnus tels que la Toscane (Italie) ou la Champagne (France).

PART. III

Approche par aires

Enjeux

- L'aire présente un caractère qui contraste par rapport au reste de l'ensemble paysager, par sa topographie de vallée encaissée, son fond de vallée étroit et ses grandes surfaces bobées. La Vesdre elle-même est omniprésente, mais la rivière est peu accessible en raison des bâtiments qui la bordent.
- Les bâtiments désaffectés de l'industrie textile constituent un patrimoine important dans la vallée.
- La N61 et la ligne de chemin de fer 37 sont des éléments structurants du paysage linéaire de fond de vallée et constituent des lignes importantes pour sa découverte.
- La construction du tronçon d'autoroute A605, entre Cessehe-Housseux et Beaulays, induira de profonds changements dans le paysage, tant par son impact direct qu'indirect, et une nouvelle dynamique urbaine et économique.

Objectifs paysagers

1. Rendre accessible au public le fond de vallée, que ce soit pour la randonnée pédestre ou les déplacements quotidiens.	AMNAGEMENT
2. Développer une réflexion globale autour de la requalification paysagère de l'ensemble de la N61 et de ses abords entre Liège et Verriers, en tenant compte des potentialités que présente la ligne de chemin de fer (voir enjeux globaux).	AMNAGEMENT
3. Mettre en valeur les points de vue dominants sur la vallée.	AMNAGEMENT
4. Veiller au maintien de la qualité paysagère des méandres et des berges naturelles de la Vesdre.	PROTECTION
5. Mettre en valeur l'important patrimoine industriel de la vallée.	AMNAGEMENT
6. Gérer les effets paysagers induits par la construction éventuelle du tronçon d'autoroute A605.	GESTION

Pistes d'action

- En collaboration avec les gestionnaires et propriétaires, créer des sentiers pédestres de découverte du fond de vallée et aménager les sentiers forestiers des versants afin de mettre en valeur leur potentiel paysager.
- Elaborer un projet de réaffectation et de restauration du patrimoine industriel de la vallée (voir enjeux globaux) ; mettre en place une signalétique cohérente à destination des visiteurs et des habitants.
- En collaboration avec les gestionnaires et propriétaires, intégrer des objectifs paysagers à la gestion biologique des sites calamitaires.
- Comme dans les autres aires concernées (voir enjeux globaux), mettre en place une cellule de coordination afin de gérer au mieux les effets induits par l'installation du nouveau tronçon autoroutier sur l'ensemble de la vallée (développements des activités économiques et commerciales, reconversion des triches industrielles, etc.).

PART. IV

Enjeux globaux

Objectifs paysagers

1. Lors des opérations d'aménagement du territoire, veiller à protéger les meilleurs terroirs agricoles.	PROTECTION
2. Mettre en œuvre des actions de requalification paysagère.	AMÉNAGEMENT
3. Intégrer, dans les activités agricoles, des objectifs de valorisation du paysage.	GESTION

Pistes d'action

Actions réglementaires

Limitier les périmètres constructibles dans l'optique de pérenniser les surfaces agricoles, leur cohérence visuelle et les horizons non perturbés.

Elaborer des documents d'urbanisme à même de garantir la bonne insertion des éléments construits sur les plateaux (logements, hangars, silos, éoliennes, bâtiments des zones d'activité économique).

Volet opérationnel

Au sein des plateaux les plus soumis aux dynamiques d'urbanisation, veiller à l'utilisation parcimonieuse du sol et mener des actions de restructuration paysagère : insertion visuelle des zones d'activité économique, d'extension d'habitat, d'équipements agricoles, de la voirie...

Au sein des plateaux centraux, actuellement moins soumis aux dynamiques d'urbanisation, veiller à identifier les réserves foncières pouvant, dans le cas d'une mise en œuvre, amoindrir la qualité paysagère. Eventuellement, appliquer des prescriptions paysagères spécifiques.

Protéger les petits éléments de relief (talus, fossés, bords de chemins...) et alignements d'arbres en bord de voirie qui participent également au maillage vert. Entretien et restauration des éléments du petit patrimoine populaire (arbres repères, potées, mares...).

Concertation

Développer des synergies intercommunales ou s'appuyer sur des partenariats locaux comme les Groupes d'Actions Locaux (GAL) et les Parcs Naturels pour la réalisation des objectifs paysagers.

Sensibilisation

Sensibiliser la population à l'importance de la valeur patrimoniale, économique et paysagère du sol et à sa nécessaire utilisation parcimonieuse.

Sensibiliser les agriculteurs au rôle qu'ils jouent dans la qualité des paysages ruraux, afin de mieux intégrer la mise en valeur du paysage dans les pratiques agricoles et ce, notamment, par des dispositifs de lutte contre l'érosion, comme les tourbières enherbées. Intégrer les pratiques agricoles respectueuses du paysage dans les labels de qualité agricole.

Sensibiliser les Intercommunales de Développement Economique au rôle qu'elles assument dans la mise en œuvre des zones d'activité économique, à la fois au niveau du choix de la localisation et au niveau de la qualité de la composition paysagère de la zone elle-même.

Biodiversité - Aménagement

Ressources naturelles

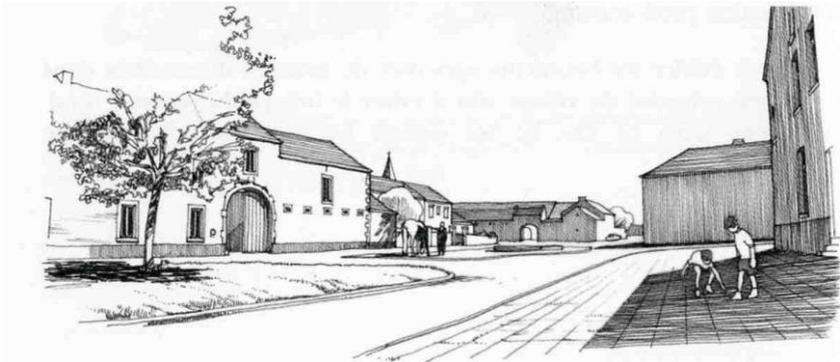
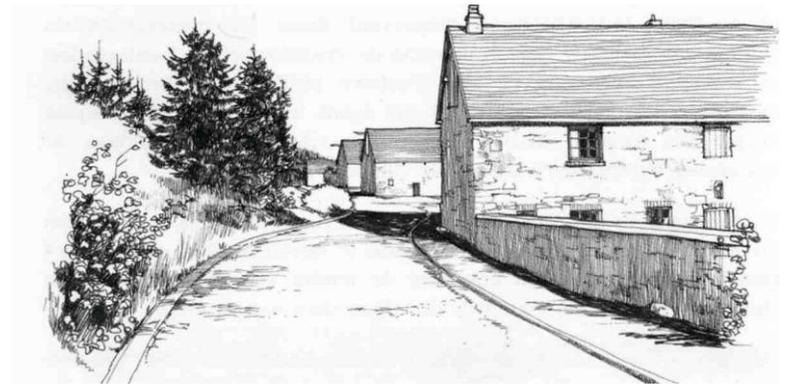
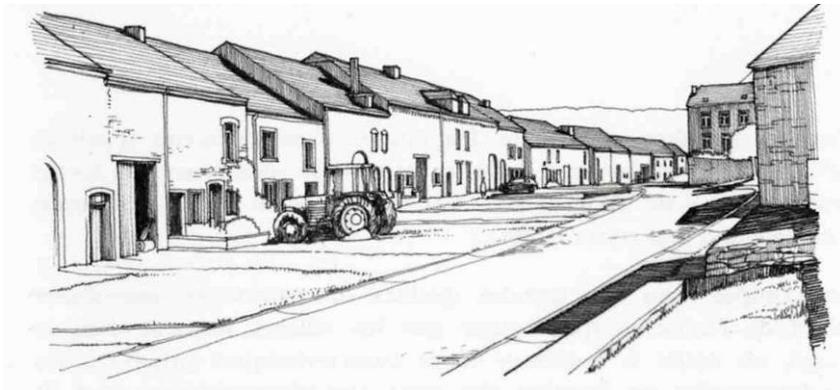
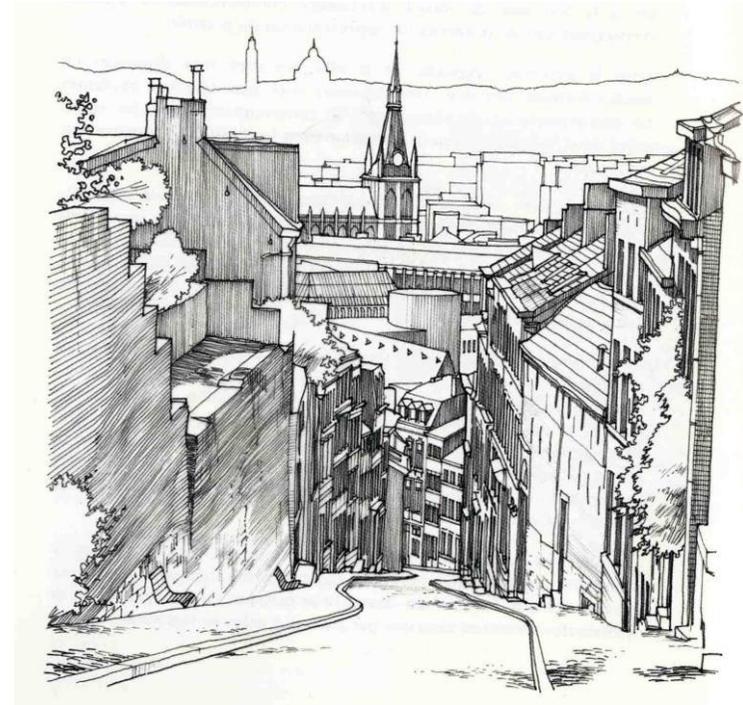
Le choix des essences.



Ressources culturelles (matérielles et immatérielles)



Aménagement



Source : Guide d'urbanisme pour la Wallonie, RW, 2004

L'existence de quelques outils.



La nécessaire participation du public dans un projet.

Espaces verts :
un terme très utilisé mais beaucoup de définitions.

Sauvegarde du milieu naturel ;

*Espaces réservés à des activités
récréatives et sportives ;*

Régénération de l'atmosphère.

Espaces verts : un argument de vente.

Stockholm, Montréal, Bruxelles, Liège, Nantes, Montpellier...

Des espaces anciens...qui ont connu des évolutions diverses.

Conclusion



Villes et villages fleuris – 25 août 2010

Au-delà du simple embellissement.

La reconnaissance sociétale et juridique.

La prise en compte du contexte global et local.

Merci pour votre attention

